

Forum NCG 2013 – Vos idées pour le futur

Dans le cadre de l'atelier «Vos idées pour le futur», les participants au Forum Nantes Creative Generations étaient invités à faire part de leurs préoccupations, suggestions, propositions pour l'avenir.

Lors du débat final animé par la journaliste d'Euradionantes, plusieurs idées ont émergé. Certaines d'entre elles trouvent déjà un écho dans des actions ou réalisations existantes.

Quelques idées seront évoquées lors d'un débat au Parlement européen de Strasbourg en avril 2014.

1. Encourager les entreprises ou acteurs privés qui soutiennent les initiatives portées par la société civile ou les associations, notamment à travers la mise en place d'aides publiques, déductions fiscales, etc.

S'informer sur la question

En France,

Des avantages fiscaux sont apportés aux entreprises qui proposent un soutien aux acteurs de la société civile dont l'activité est reconnue d'intérêt général. Cette pratique, reconnue sous le terme de mécénat est encadrée par la loi Aillagon de 2003.

Ainsi, les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel.

Infos :

- <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22263.xhtml>
- <http://www.associations.gouv.fr/694-le-mecenat.html>

Guide juridique et fiscal du mécénat :

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenat_guide_juridique.pdf

En Europe

Les pratiques du mécénat sont différentes d'un Etat à l'autre.

- Etude sur la fiscalité du Mécénat en Europe réalisée en 2008 par le Comité Européen pour le Rapprochement de l'Economie et de la Culture (EN)
http://www.admical.org/editor/files/CEREC_European_Taxation_Brochure_April_2008.pdf
- Article de 2009 sur le mécénat en Europe (FR)
<http://www.taurillon.org/L-Europe-et-le-mecenat-Yes-we-can>

2. Mieux reconnaître et valoriser le volontariat dans la réalisation d'un projet.

S'informer sur la question :

La question du volontariat et de sa valorisation est portée au niveau européen par de nombreux organismes. Dans le cadre de l'année européenne 2011 du bénévolat et du volontariat, un livre blanc a été réalisé à partir de préconisations et recommandations politiques formulées par plusieurs groupes de réflexion et associations de toute l'Europe, membres du collectif Alliance EYV 2011 et réunies tout au long de l'année européenne.

Lien : <http://www.associations.gouv.fr/1220-livre-blanc-du-benevolat-et-du.html>
Consulter le livre blanc : <http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/PAVE.pdf>

Info : le Forum Européen de la Jeunesse vient de publier un article sur la prise en compte du volontariat dans les subventions du Fonds Européen pour la Jeunesse :

<http://www.youthforum.org/fr/latest-news/les-subventions-du-fonds-europeen-pour-la-jeunesse-reconnaissent-la-contribution-en-temps-volontaire-aux-projets/>

Acteurs ressources :

Centre Européen du Volontariat : www.cev.be

3. Faciliter la mise en relation des projets associatifs et citoyens en Europe, à travers la mise en place d'une plateforme en ligne.

Il existe de nombreuses plateformes et réseaux qui présentent des projets. Ils sont généralement regroupés par thématiques.

Quelques exemples :

- Otlas : base de données du réseau Salto-Youth regroupant près de 5000 organisations et projets informels
- Citizens for Europe : Réseau des acteurs impliqués dans le champ de la citoyenneté européenne : http://citizensforeurope.eu/rubrique57_en.html

4. Porter une attention à l'assouplissement des critères de sélections de certains appels à projets européens qui seraient susceptibles de restreindre la créativité des jeunes.

Lien vers les nouveaux Programmes Erasmus + Jeunesse

Site de l'Agence française :
<http://www.jeunesseenaction.fr/cgblog/7/Erasmus%20+%20les%20actions-cl%C3%A9s%20Jeunesse.html>

Erasmus + sur le site de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_en.htm

5. Renforcer la mise en place de financements sur le temps long

En local, possibilité de conventionner avec les partenaires locaux sur plusieurs années.